



NE PAS SIEGER, C'EST DIRE STOP A UNE PARODIE DE DIALOGUE ET AU MEPRIS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Lundi 20 juin 2016, nous, représentants du personnel, n'avons pas siégé à l'instance du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) présidé par le Maire-adjoint au personnel pour affirmer notre demande de renouer un dialogue constructif avec l'employeur.

Depuis plusieurs mois, nous demandons à être écoutés et entendus sur toutes les problématiques de santé et sécurité au travail (souffrance à la direction de finances, sécurité au théâtre Berthelot, direction de la communication, service des espaces verts, service formation, centre de loisirs Guy Moquet, école Anatole France, ...). Nombre de nos alertes restent sans réponse ou avec des réponses partielles qui ne suffisent pas à retrouver des conditions de travail acceptables.

Encore ce 1^{er} juin, nous interpellions de nouveau le Président du CHSCT, pour que reprenne un vrai travail avec les représentants du personnel pour améliorer les conditions de travail de tous les agents de cette ville.

Depuis des mois, nous demandons :

- **Le respect de notre instance et de nos mandats d'élus au CHSCT en nous donnant les moyens d'être au plus près des demandes et préoccupations des agents.**
- **Une réponse à nos alertes concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents avec des propositions d'actions concrètes pour remédier aux problèmes.**
- **La réactualisation du règlement intérieur (cette demande faite à plusieurs reprises à l'unanimité des représentants du personnel a toujours été refusée par le Président, sans respect de la loi)**
- **Des moyens humains supplémentaires au service Environnement Social du Travail et la définition précise des missions de chacun.**
- **La mise en place d'une équipe médicale pluridisciplinaire stable et permanente (médecins, psychologue, infirmière, ...).**
- **La mise en place d'un travail avec les conseillers de prévention identifiés et formés.**

Rappelons le code du travail : l'employeur a une obligation de moyen et de résultats pour préserver la santé des agents. Il a l'obligation juridique d'adapter le travail à l'homme et non le contraire !

A notre nouvelle absence le 20 juin, le Président du CHSCT fait répondre par le DRH : le président accepterait enfin de « rediscuter du règlement intérieur » Nous attendons donc un signe et la mise à l'ordre du jour au prochain CHSCT, la révision de ce règlement.

La santé c'est sacré !